

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 26 Septembre (26/09/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. Pierre GUILLAMAT), **Adjoint**

M. Alain JEAN (représenté par Mme Marie DOURLENT), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Didier MOTHEs), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

03– 26 Septembre 2013

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE DE DROIT PUBLIC

Rapporteur : Madame FANFELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un besoin temporaire de personnel au service enfance ; aussi propose-t-il aux membres du conseil municipal la création d'un emploi non titulaire dans les conditions ci-dessous :



SERVICE	GRADE de RECRUTEMENT	TEMPS de TRAVAIL	DUREE du CONTRAT			Rémunération		
			du	au	renouvellement			
enfance	Adjoint d'animation territorial 2 ^{ème} classe	temps complet	01-10-2013	31-12-2013	Renouvelable dans la limite de 12 mois au total sur une période de 18 mois consécutifs	1 ^{er} échelon	IB 297	IM 309

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, 1°;
- ✓ **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A 27 voix pour, 1 voix contre (M. ROQUEFORT) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M. CHARLES)
décide :

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi de non titulaire tel que décrit au tableau ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme

Moissac le 27 Septembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :